



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire

Présents : Messieurs BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - BOUTES Francis - FOREZ Daniel - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric

Mesdames GROUSSET Emilie - LOPEZ Chantal - ROUSSET Agnès

Absents : Monsieur SOULIÉ Christophe

Procurations : Madame PAILLÉS Séverine à Monsieur FOREZ Daniel

Madame LABROUSSE Marlène à Monsieur BOUTES Francis

Madame GALZY Isabelle à Monsieur LAVIT Frédéric

Monsieur DE BARROS Claudy à Madame LOPEZ Chantal

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

68/2023 - Clôture du budget « Aire de lavage » pour intégration dans le budget principal

Suite à différentes discussions entre Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier de la ville de BEZIERS, il s'est avéré que la gestion de l'aire de lavage dans une comptabilité séparée, via un budget annexe, se s'imposait plus et que ce budget devait donc être intégré dans le budget principal de la commune.

En conséquence, il conviendrait de procéder à la clôture du budget « Aire de lavage » au 31 décembre 2023, de transférer les résultats du compte administratif 2023 au budget principal et de réintégrer l'actif et le passif du budget « Aire de lavage » dans le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la clôture du budget « Aire de lavage » au 31 décembre 2023.

AUTORISE au 31 décembre 2023, le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du budget « Aire de lavage » vers le budget principal sur l'exercice 2024, sachant que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2023 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis


